

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2024 -

DÉCISION N° 24 - 03 - 015

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 23 avril 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Président)

Excusée :

- Fabienne PERRIN (vice-présidente)

**Décision 6 : L'avenant de modification des prestations du marché relatif à la prestation de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire.**

Le SDIS a lancé en 2023 une consultation en appel d'offres ouvert pour le nettoyage régulier des locaux et des vitrages du centre départemental. Le marché prévoit la possibilité de faire intervenir ponctuellement le titulaire pour le nettoyage mécanique des espaces extérieurs (parvis et allées, aires de détente, parkings, espaces verts...). Il prévoit également la fourniture des produits et des matériels nécessaires à la réalisation des prestations. Ce marché a été attribué à l'entreprise NS PRO, domiciliée à Villeurbanne.

Au terme de la première année d'exécution du marché, le nettoyage trimestriel des vitrages initialement exigé est apparu inadapté. Aussi, le présent avenant modifie la fréquence de nettoyage des vitrages du centre départemental d'incendie et de secours. Le nettoyage des vitrages se ferait désormais deux fois par an, soit semestriellement. Ainsi une économie d'environ 5,6% (4 925 €) serait réalisée par rapport au marché initial.

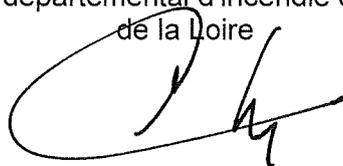
**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le projet d'avenant de modification des prestations du marché relatif à la prestation de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER